

SARL A.E.C.

SARL au Capital de 8 000 €
Siège Social : 6 Impasse du Moulin

13160 CHATEAURENARD

R.C.S. : TARASCON 515296515

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28/02/2012

L'an deux mille douze, et le 28 février, à 14 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du gérant.

Sont présents

Monsieur FAVET Claude

Titulaire de 60 parts sociales

Monsieur DECOHA Sébastien

Titulaire de 40 parts sociales

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sociales
sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Monsieur FAVET Claude, Gérant, préside l'Assemblée,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les réceptionnés postaux,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Transfert du siège social
- Démission du gérant
- Nomination du nouveau gérant,
- Cessions de parts,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

SD

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire, décide de transférer le siège social du 6 Impasse du Moulin, 13160 CHATEAURENARD, à Parc d'Activité Parc La Baou, 210 Rue de l'innovation, 83110 SANARY SUR MER, et ce à compter du 01/03/2012.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

Article 4 – Siège Social

Le siège social est fixé :

Parc d'Activité Parc La Baou
210 Rue de l'innovation
83110 SANARY SUR MER

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire, prend acte de la démission du gérant Monsieur FAVET Claude de ses fonctions de gérant préalablement notifié à compter de ce jour.
Monsieur DECOHA Sébastien est le nouveau gérant pour une durée illimitée et exercera ses fonctions de gérant dans le cadre des dispositions légales et statutaires, à compter du 01/03/2012.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale extraordinaire, décide de modifier suite à la démission de Monsieur FAVET Claude la nomination du gérant :

- Monsieur DECOHA Sébastien domicilié à 73 Boulevard Garnault les Amandiers, 83500 LA SEYNE SUR MER, Né le 26/11/1977 à BREST de nationalité Française devient le nouveau gérant de la société SARL A.E.C en date du 01 Mars 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire, prend acte de la cession des parts suivante :

- Monsieur FAVET Claude cède **60 parts** sociales à Monsieur DECOHA Sébastien.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SD 

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 8 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 8 - Capital Social

Suite à la cession des parts sociales du 28/02/2012.

Le capital social est fixé à la somme de 8 000 EUROS (HUIT MILLE EUROS).

Il est divisé en 100 parts sociales de 80 euros chacune, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- **Monsieur DECOHA Sébastien**

A concurrence de 100 parts, numérotées de 1 à 100

Ci 100 parts

Total égal au nombre de parts

Composant le capital social100 parts

Conformément à l'article L223-7 du code du commerce, le soussigné déclare expressément que ces parts sociales ont été réparties dans les proportions sus indiquées et libérées en totalité en 2009 et les fonds déposés sur un compte bancaire du CREDIT AGRICOLE, 13160 CHATEAURENARD.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

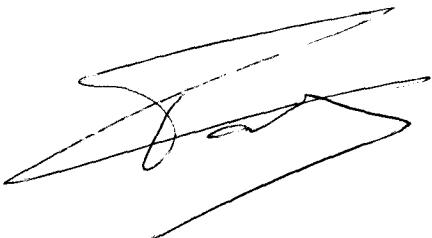
SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

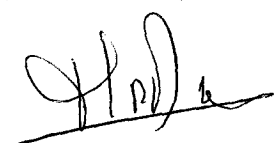
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Monsieur FAVET Claude



Monsieur DECOHA Sébastien
« j'accepte les fonctions de gérant »

J'accepte les fonctions de gérant


SARL AEC
6 Impasse du Joulin
13160 Châteauneuf
N° RCS SIS 296 515

DENOMINATION
FORME JURIDIQUE
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL
N° DE RCS

LISTE DES SIEGES SOCIAUX

Déclaration souscrite en application de l'article 53 du décret 84.406 du 30 mai 1984.

De la constitution à 12/10/2009

Adresse du siège

6 Impasse du Joulin
13160 Châteauneuf

A partir de 01/03/2012

Adresse du siège

Parc d'activité la Baou
210 Rue de l'Innovation
83110 Sanary sur Mer

A partir de 1/1/:

Adresse du siège

Fait à Sanary sur Mer
Le 29/03/2012

Signature du représentant légal de la Société

